

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25.07.97.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 29.01.99 Bulletin 99/04.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CHAUMETTE JEAN BAPTISTE —
FR.

⑦2 Inventeur(s) : CHAUMETTE JEAN BAPTISTE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

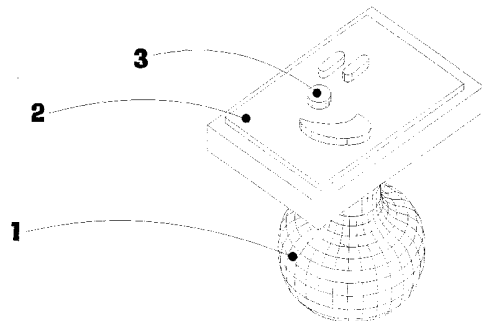
⑤4 TAMPON MAGNETIQUE.

⑤7 Le tampon magnétique.

L'invention concerne un dispositif permettant de réaliser
rapidement et sans inversion des caractères une composi-
tion graphique destinée à l'impression.

Le dispositif comporte un manche (1) sur lequel est fixé
une plaque de métal ferreux (2). Sur la plaque (2) sont soli-
darisés par attraction magnétique des aimants (3) que l'on
déplace à l'aide du doigt ou d'un stylet.

Le dispositif suivant l'invention est particulièrement des-
tiné à l'industrie du jouet.



La présente invention concerne un dispositif permettant de composer, puis de reproduire facilement un motif personnalisé.

Il existe un dispositif de tampon ou l'on solidarise à un manche par des glissières, des formes et des caractères en caoutchouc afin de créer des compositions
5 personnalisées.

Mais ce dispositif est long à mettre en place et ne permet pas une liberté totale de composition de plus il demande de savoir composer les mots et les nombres a l'envers ce qui est très difficile pour un non professionnel de l'imprimerie.

Les solutions suivantes permettent de remédier à ces inconvénients.

10 Le tampon magnétique est composé d'un manche solidarisé à une surface en métal ferreux. Sur cette surface sont disposés des aimants d'épaisseurs identiques. Quand on déplace ces aimants à l'aide du doigt ou d'un petit stylet, on crée un motif prêt à être reproduit. L'impression se fait exactement de la même manière que pour un tampon traditionnel. Afin de renouveler les aimants sur le tampon on procède à un transfère sur
15 une surface de réserve. Sur cette surface est aménagée une petite barrette en relief permettant de retenir les aimants quand on y fait glisser la surface métallique du tampon. Le tampon se trouvant vierge on pose sa surface métallique sur une zone de composition ou l'on aura au préalable fait glissé a l'aide du doigt ou d'un stylet de nouveaux aimants. Ces derniers se transfèrent par attraction magnétique sur la surface
20 métallique du tampon créant une nouvelle composition prête a l'impression

Ce dispositif de transfère est particulièrement remarquable à l'usage car il permet de réaliser des compositions de mots et de nombre directement a l'endroit sans inversion préalable des caractères.

Selon des modes particuliers de réalisation.

- 25
- La surface de réserve peut contenir une plaque de métal ferreux.
 - Les aimants peuvent être solidarisés à des timbres en caoutchouc.
 - Pour l'impression de frises, les aimants peuvent être disposés sur un rouleau en métal ferreux muni d'un manche.
 - La plaque métallique du tampon peut être substitué par un aimant et
- 30
- inversement, les aimants mobiles peuvent être substitués par des particules de métal ferreux.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en perspective le tampon.

La figure 2 représente en perspective la surface de réserve.

La figure 3 représente une variante du tampon magnétique.

5 En référence à la figure 1 et 2, le dispositif comporte un manche (1) sur lequel est fixée une plaque de métal ferreux (2). Sur la plaque (2) sont solidarisés par attraction magnétique des aimants (3) que l'on déplace à l'aide du doigt ou d'un stylet pour former une composition destinée à la reproduction. Afin de renouveler les aimants (3) on procède à un transfère sur une surface de réserve (4) en faisant glisser la plaque (2) sur
10 une barrette (5). La plaque (2) se trouvant vierge, on la présente sur une zone de composition (6) ou l'on a réalisé au préalable une nouvelle composition (7) .Ainsi la composition (7) se transfère sur la surface (2) par attraction magnétique.
Afin de ne pas égarer les aimants et que ces derniers ne se collent pas les uns aux autres lors de la manipulation, la surface de réserve peut contenir dans son épaisseur une plaque
15 de métal ferreux.

Dans la forme de réalisation suivant la figure 3, les aimants (3) peuvent être solidarisés a des timbres en caoutchouc (8) afin de réaliser des impressions détaillées.

20 Suivant une variante non illustrée, les aimants (3) peuvent être disposés sur un rouleau en métal ferreux muni d'un manche. Ainsi le dispositif est particulièrement adapter pour la réalisation de frises décoratives.

Le dispositif suivant l'invention est particulièrement destiné à l'industrie du jouet.

REVENDEICATIONS

1) dispositif destiné à reproduire une composition graphique personnalisée caractérisé en ce qu'il est composé d'une surface de réserve (4) sur laquelle sont stockés des éléments d'impression, et d'un instrument de type tampon sur lequel les éléments d'impression sont transférés et maintenus par une force magnétique dans une disposition reproduisant ladite composition graphique.

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'instrument d'impression comporte un manche (1) sur lequel est fixée une surface en métal ferreux (2) et en ce que les éléments d'impression sont des aimants (3) que l'on déplace à l'aide du doigt ou d'un petit stylet.

3) dispositif selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que la surface de réserve (4) comporte une barrette (5) destinée à retenir les éléments d'impression lorsque l'on y fait glisser la surface (2) du tampon.

4) dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la surface de réserve (4) comporte une zone de composition (6) destinée à transférer de nouveaux aimants vers la surface (2).

5) dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la surface de réserve (4) comporte dans son épaisseur une plaque en métal ferreux .

6) dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que les aimants (3) sont solidarisés à des timbres en caoutchouc.

7) dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 6 caractérisé en ce que les aimants (3) sont disposés sur la surface d'un rouleau en métal ferreux muni d'un manche.

8) dispositif selon l'une quelconque des revendications 1,3,4 ou 5 caractérisé en ce que les éléments d'impression sont des particules en métal ferreux et en ce que l'instrument d'impression comporte une surface aimantée sur laquelle sont transférées lesdites particules.

9) dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'instrument d'impression est un rouleau muni d'un manche.

1/1

FIG. 1

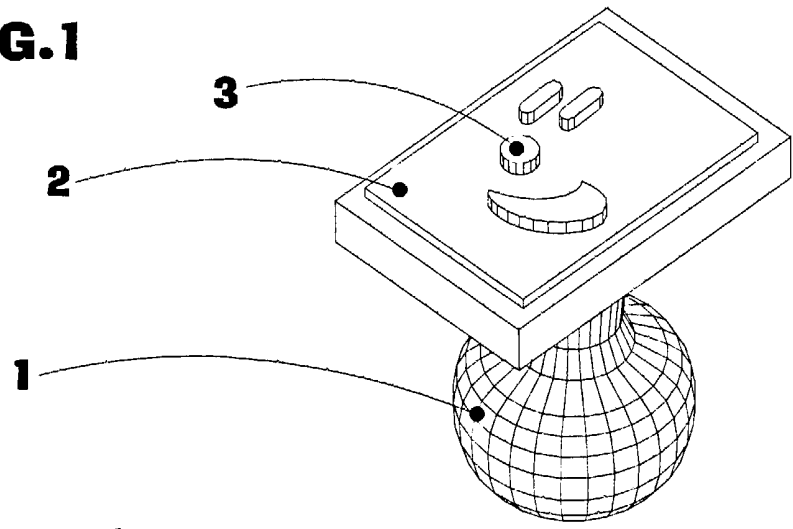


FIG. 2

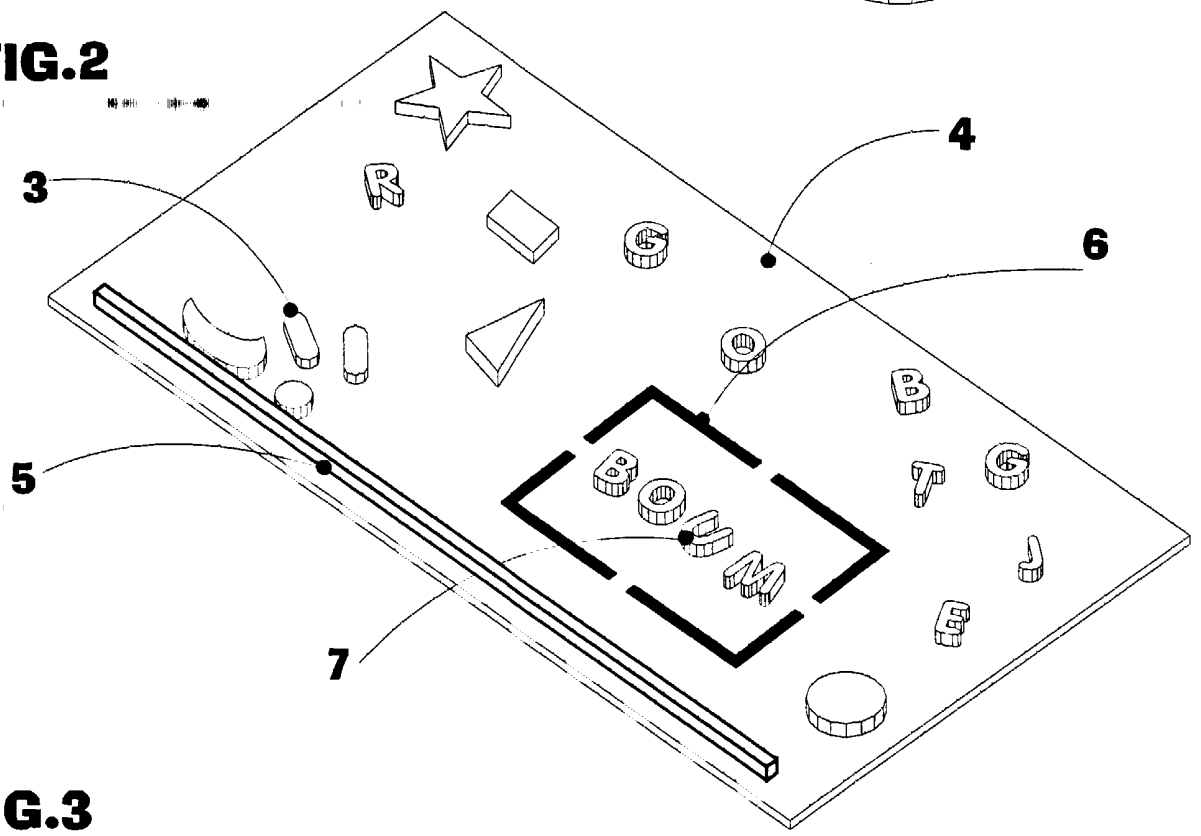


FIG. 3

